
ARCHITECTONOGRAPHIE DES PRISONS.

PROJET DE PRISON CELLULAIRE

POUR 585 CONDAMNÉS;

Par M. A. BLOUET,

Architecte du Gouvernement, ancien Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, ancien Directeur de la section des Beaux-Arts de l'expédition scientifique de Morée, Membre du Conseil général des Bâtimens civils, inspecteur général des bâtimens des prisons du royaume.

En même temps que M. Demetz recevait, en 1835, de M. le comte de Gasparin, ministre de l'intérieur, la mission d'aller aux Etats-Unis pour y reconnaître les résultats moraux obtenus, depuis le voyage de MM. de Beaumont et de Tocqueville, des divers systèmes pénitentiaires qui y sont appliqués, M. Blouet était chargé, par le même ministre, d'y aller étudier la partie architecturale de la question, c'est-à-dire les avantages ou les inconvénients que présentent les dispositions matérielles des pénitenciers américains, leurs rapports avec la discipline, et spécialement les dépenses occasionnées par leur construction.

M. Blouet accomplit sa mission avec autant de savoir que de conscience, et le rapport qui rend compte de ses résultats, joint aux devis détaillés et aux plans nombreux qui l'accompagnent, forme le plus précieux document que nous ayons sur la partie architectonique des prisons aux Etats-Unis.

M. Blouet était parti, partisan du système d'Auburn; il est revenu partisan du système de Philadelphie. — La même chose est arrivée à MM. de Beaumont et de Tocqueville, à M. Demetz, à M. Crawford, au docteur Julius, à tous ceux enfin qui ont vu de leurs propres yeux, et sur les lieux mêmes, fonctionner les deux systèmes rivaux. — La même chose est arrivée également

(293)

à presque tous ceux qui, sans être allés en Amérique, se sont occupés sérieusement de la question pénitentiaire. C'est par le système d'Auburn qu'on commence; c'est par le système de Philadelphie qu'on finit.

Non-seulement M. Blouet a été amené, par ce qu'il a vu, à reconnaître l'excellence et la supériorité morale du système de l'emprisonnement cellulaire tel qu'il est pratiqué dans le pénitencier de Philadelphie, mais il a encore été amené à reconnaître l'excellence et la supériorité matérielle de sa formule même, telle qu'elle ressort de la disposition des bâtimens du pénitencier. — C'est, du moins, ce qui résulte du plan de prison cellulaire pour 585 condamnés, exposé au dernier salon, et des observations qui le précèdent, plan et observations que M. Blouet a récemment publiés (1), et dont nous allons rendre compte.

Nous n'avons point à nous occuper ici des raisons que développe l'auteur pour motiver la préférence qu'il donne à la règle disciplinaire de Philadelphie, si ce n'est pour nous joindre à lui dans cette préférence, et pour accorder notre part d'éloges à un travail aussi parfaitement raisonné qu'il est substantiel et concis.

Le but spécial de cet article est de faire connaître en quoi consiste le plan de M. Blouet, et en quoi il diffère ou se rapproche de celui de Philadelphie.

Le pénitencier de Philadelphie est, ainsi que nous l'avons vu p. 43, construit sur un plan rayonnant. La pensée et l'exécution en appartiennent à M. Haviland, esq. architecte, non moins versé dans la science pratique de son art, que dans l'étude approfondie des divers systèmes pénitentiaires.

M. Blouet a-t-il copié le plan de M. Haviland? Non. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la planche qui termine la première livraison de notre revue, et sur celles qui terminent celle-ci.

Ce que les deux plans ont de commun consiste dans la disposition générale des bâtimens cellulaires en ailes rayonnantes aboutissant à un observatoire central, et dans la disposition particulière des cellules individuelles.

Pour tout le reste ils diffèrent l'un de l'autre presque complètement.

En 1837, M. le ministre de l'intérieur disait dans son rapport

(1) *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés, précédé d'observations sur le système pénitentiaire.* Paris, 1843, chez Didot frères; 1 v. in-8° de 50 pages.

au Roi sur les prisons départementales : « Pour élever des prisons, il faut avoir un système dont le programme devient la pensée et le plan l'expression. »

Ce programme existe pour les prisons cellulaires départementales, M. le ministre de l'intérieur ayant pris soin de le tracer lui-même par un arrêté du 9 août 1841. Mais ce programme n'a pas encore été arrêté pour les grandes prisons, pour les maisons centrales. Force a donc été à M. Blouet de s'en créer un lui-même, en prenant pour point de départ celui des prisons de département.

M. Blouet était, sous ce rapport, et est encore dans une position exceptionnelle, et qui présente des avantages dont aucun autre architecte ne peut jouir comme lui.

M. Blouet, en effet, en sa qualité d'inspecteur général des bâtiments des maisons pénitentiaires, assiste et prend part à toutes les délibérations qui ont lieu au sein du conseil des inspecteurs généraux des prisons du royaume, et qui ont pour objet l'examen pratique de l'ensemble et des détails de toutes les parties constitutives du système de l'emprisonnement individuel, considéré du point de vue de la discipline. De plus, il assiste et prend part, comme membre du conseil général des bâtiments civils, à toutes les délibérations qui concernent le même système considéré du point de vue de la salubrité, de la solidité et de l'art. C'est dire qu'il a puisé à cette double source les éléments de son projet; c'est dire que ce projet doit remplir, ou aucun ne le remplira, toutes les conditions disciplinaires et architecturales que comporte la mise en œuvre du système qu'il a pris à tâche de formuler.

M. Blouet s'est donné comme conditions, dans sa composition, 1° d'avoir un point central de surveillance d'où le directeur peut voir, sans se déplacer, tous les points importants de la prison, et tous ses subordonnés dans l'exercice de leurs fonctions; 2° de placer tous les détenus, même les plus éloignés, assez rapprochés du point central où est l'autel pour bien entendre et bien voir le prêtre officiant; 3° de diviser les bâtiments de manière à faire des distinctions de catégories ou de métiers, et à affecter chaque quartier à des gardiens particuliers qui en seraient responsables; 4° de donner à chacun de ces quartiers des promenoirs particuliers en nombre suffisant pour que chaque détenu puisse y jouir, une heure par jour, d'une véritable promenade en plein air, et cela sans que les gardiens quittent le point d'où ils surveillent l'intérieur; 5° de ne donner que trois étages, compris le rez-de-chaussée, aux

bâtiments cellulaires, et cependant d'y trouver place pour plus de cinq cents détenus; 6° enfin, de satisfaire à toutes les conditions et à toutes les exigences du système, telles qu'elles sont expliquées dans ses observations, avec des constructions simples et faciles à exécuter, avec des matériaux ordinaires, et des voûtes en maçonnerie partout, pour ôter toute chance d'incendie.

Examinons, avec toute l'impartialité qu'on doit attendre de nous, de quelle manière M. Blouet a satisfait à toutes les conditions de son programme.

Surveillance excentrique.

Avec un bon système de surveillance, les prisons cellulaires pourraient, pour ainsi dire, se passer de clefs, de grilles et de verroux. La surveillance, en effet, doit suppléer, dans nos pénitenciers modernes, à ce matériel obligé de nos vieilles prisons. Sans surveillance active, soutenue, constante, de l'ensemble et des détails des diverses parties du pénitencier, le système cellulaire croule, et n'est plus qu'un mensonge. M. Blouet l'a parfaitement compris; aussi toutes les conditions de son projet sont-elles subordonnées à cette condition première. M. Blouet a pensé, en outre, que, dans l'organisation des procédés de surveillance, il ne fallait pas se préoccuper exclusivement de la surveillance centrale exercée par le directeur, et qu'il fallait accorder plus d'importance qu'on ne l'a fait dans les pénitenciers connus, à la surveillance exercée par les gardiens. Il est bon, sans doute, que les surveillants soient surveillés; mais nous croyons, avec M. Blouet, que si la surveillance du directeur ne s'exerce sur les gardiens placés sous ses ordres qu'en raison du peu de confiance qu'il doit avoir dans la vigilance, la moralité ou la fidélité de ces agents, le système tout entier est compromis. Le système, en effet, ne peut marcher qu'avec de bons gardiens. S'ils sont bons, ils n'ont pas besoin d'être constamment sous l'œil du maître, et l'œil du maître ne verra jamais aussi bien d'un point unique, que tous leurs yeux réunis et disséminés dans tout l'établissement. S'ils sont mauvais, le directeur aura beau les surveiller, sa surveillance sera vingt fois par jour en défaut. Et pendant son sommeil; et pendant ses repas, et pendant les moments qu'il consacrerait au repos ou à ses affaires domestiques, qui donc surveillera la prison, si l'on ne peut la bien surveiller sans lui?

Préoccupé de cette pensée, M. Blouet a constitué forte-

ment la surveillance des gardiens. Pour cela, outre les galeries ou balcons qui longent chaque rangée de cellules à chaque étage, et sur lesquels les gardiens circulent et font sentinelles comme dans tous les pénitenciers cellulaires, M. Blouet a établi, dans le sien, un corridor de ronde intérieur faisant tout le tour du pénitencier (pl. I, chiffre 21), et une tour de surveillance à l'extrémité de chacune des huit ailes (*ib.*, chiffres 14). Le corridor de ronde forme chemin couvert au rez-de-chaussée, et terrasse au premier, à hauteur des chambres des gardiens qui sont dans les tours. En suivant ce corridor, les rondes de jour et de nuit peuvent voir successivement les intérieurs des bâtiments cellulaires (10), les postes des gardiens (14), les promenoirs individuels (15), le chemin de ronde (H), et les cours et cellules exceptionnelles (19 et 20). Les tours ne montent pas plus haut que le premier étage des cellules; elles forment, au rez-de-chaussée, une salle de dépôt et d'inspection, et, au premier étage, une chambre de gardiens; de ce poste, les gardiens, en vue de l'observatoire central du directeur (4), peuvent surveiller, en même temps, l'intérieur de l'aile ou du quartier qui leur est assigné (10), et les promenoirs qui en dépendent (15). Tout ceci est parfait et constitue l'un des caractères distinctifs du projet que nous examinons.

Surveillance centrale.

Du rond-point indiqué par le chiffre 3 dans la planche I^{re}, l'œil embrasse tout l'ensemble de l'intérieur des bâtiments de la prison. Le rez-de-chaussée de ce rond-point est libre, et le cercle pointé qu'on remarque au milieu indique un cercle de petites colonnes en fer, lesquelles portent, au-dessus du rez-de-chaussée et à hauteur du premier étage, le cabinet de surveillance ou observatoire du directeur. C'est de là que le directeur peut voir, sans se déplacer, tous les points importants de la prison, et tous ses gardiens en exercice. La salle centrale d'inspection est le pivot du système cellulaire. C'est sur ce pivot que tourne et se meut la vaste machine pénitentiaire de M. Blouet.

Autel central.

Au-dessus de l'observatoire du directeur, et pas tout à fait à la hauteur du deuxième étage, se trouvent la chapelle et l'autel supportés par les mêmes colonnes en fer (V. pl. II, figure 5). Dans le système de M. Blouet, les détenus doivent pouvoir assister à l'office divin sans sortir de leurs cellules. C'est à quoi pourvoit

le projet, en réduisant la longueur de chaque rayon de cellules à la largeur de onze cellules seulement, c'est-à-dire à cinquante mètres, et en faisant entre-bâiller la porte de chaque cellule, de manière que chaque porte entr'ouverte et arrêtée à un point fixe puisse permettre à chaque détenu, non-seulement d'entendre le prêtre, mais de le voir et d'en être vu, sans voir aucun de ses codétenus, et sans pouvoir être vu d'eux. La figure 4 de la planche II exprime, d'une manière aussi ingénieuse que parfaite, la position respective du prêtre et des détenus pendant l'office divin. M. Blouet nous semble donc avoir résolu en ce point, de la manière la plus satisfaisante, le problème architectural le plus difficile de la construction des prisons cellulaires. Nous n'avons pas été frappés d'abord de l'excellence de son projet sous ce point de vue; mais une étude plus réfléchie de ce projet, et surtout la démonstration résultant de la figure 4, nous a convaincus qu'il répondait, et au-delà, à tous les besoins et à toutes les exigences du culte catholique.

Catégories de détenus.

Bien que le système de l'emprisonnement individuel soit exclusif des catégories de détenus, en ce sens que, chaque détenu étant emprisonné seul dans sa cellule, la classification de la population par groupes de moralités n'est plus nécessaire comme dans le système de la vie en commun; cependant M. Blouet a pensé que, même dans le système de l'emprisonnement individuel, il pouvait être utile, nécessaire même parfois, d'établir des classes, des distinctions, des divisions entre les individualités diverses de la prison, soit pour l'instruction scolaire, soit pour l'instruction professionnelle, soit pour la prédication, etc. C'est pourquoi il a divisé les bâtiments de son pénitencier en huit ailes séparées, formant, pour ainsi dire, huit prisons à part, et pouvant être confiées à des surveillants particuliers, qui seraient responsables chacun de la garde de leur quartier. — C'est encore là une idée nouvelle, et dont la pratique seule révélera toute la portée.

Étages.

Par la même raison, et pour rendre plus facile, soit la garde, soit l'instruction scolaire, morale, religieuse, ou professionnelle des détenus classés dans chaque aile, M. Blouet a réduit à trois, compris le rez-de-chaussée, le nombre des étages de ses huit ailes cellulaires, et pourtant il a trouvé le moyen d'y placer à

l'aise, et avec la facilité des promenades en plein air, plus de cinq cents condamnés.

Promenades individuelles.

Dans un premier projet de pénitencier pour quatre cent quatre-vingts détenus, qui se trouve à la fin de son rapport sur les pénitenciers d'Amérique, M. Blouet avait établi, dans les terrains laissés libres par l'espacement des cinq ailes, huit promenoirs jumeaux, devant servir aux condamnés qui y seraient alternativement et individuellement conduits à des heures différentes. Ce système de promenoirs, préférable aux cellules-cours du pénitencier de Philadelphie, a été adopté depuis par le gouvernement anglais pour le pénitencier cellulaire de Pentonville, à Londres. Mais M. Blouet y a renoncé après avoir reconnu les inconvénients et les difficultés, pour ne pas dire les impossibilités d'exécution qu'il présente, lorsqu'il s'agit d'une prison de plusieurs centaines de détenus. M. Blouet a donc assigné à chacune de ses huit ailes, formant, comme nous l'avons dit, huit prisons distinctes, un promenoir particulier y attaché, divisé en neuf compartiments séparés, ce qui fait huit groupes de promenoirs comprenant soixante-dix-huit compartiments séparés, dans lesquels neuf prisonniers de chacune des huit catégories, ou soixante-dix-huit prisonniers de toutes les catégories, peuvent se promener à la fois; et cela, en plein air et pendant une heure chaque jour; et cela (ceci est la particularité importante du projet), sans que les gardiens quittent le point d'où ils surveillent l'intérieur des bâtiments, et par conséquent sans que leur nombre ait besoin d'être augmenté, ce qui doit nécessairement avoir lieu quand les promenoirs sont en dehors, comme dans le premier projet de M. Blouet, et dans le pénitencier de Pentonville. Voici comment M. Blouet explique lui-même le moyen très-simple de remplir cette particularité notable de son projet: « Pour le service de surveillance intérieure, j'ai supposé que chaque corps de bâtiment, qui se compose de soixante-six cellules, serait desservi par deux gardiens qui auraient leur chambre et leur poste de surveillance au premier étage de la tour ronde de l'extrémité du bâtiment. Or, cette tour fait précisément le centre des neuf promenoirs que je destine particulièrement à chaque division. Lors des promenades, un des deux gardiens se tiendrait à ce poste, et verrait de là toutes les portes des cellules et les promenoirs dans toute leur étendue; il pourrait en outre, au moyen d'un mécanisme très-simple, tel qu'un cordon, ouvrir successivement toutes les portes des promenoirs,

qui seraient aussi successivement fermées par les détenus lorsqu'ils y seraient entrés. Le second gardien n'aurait qu'à ouvrir les portes des huit cellules pour laisser aller les huit détenus, l'un après l'autre, aux promenoirs, sans qu'il lui fût nécessaire de les y accompagner, puisque, pendant tout le trajet, ils se feraient constamment sous ses yeux et sous ceux de l'autre gardien. Il en serait de même pour le retour. Par ce moyen, que l'aspect du plan doit faire reconnaître comme très-facile, en huit ou neuf heures par jour, chacun des détenus pourrait jouir d'une heure de véritable promenade. Avec l'adjonction d'un simple appentis établi au fond des promenoirs, les prisonniers pourraient être à couvert si le besoin s'en faisait sentir. Huit promenoirs suffiraient au service de chaque bâtiment; mais j'en ai supposé neuf, afin qu'on en eût un en réserve pour donner le moyen de faire promener plus longtemps ceux des détenus pour lesquels cela serait reconnu nécessaire. »

Cellules.

La cellule, c'est la maison du prisonnier. C'est là qu'il doit passer tout le temps de sa détention, sans en sortir jamais que pour aller seul à la promenade ou au parloir. Les cellules, dans le système de l'emprisonnement individuel, doivent donc être d'une capacité suffisante pour le travail professionnel et les besoins des détenus, pourvues de tous les accessoires nécessaires à leur habitation, et disposées dans tous leurs détails de manière à être chauffées, ventilées et parfaitement saines. Les cellules du plan de M. Blouet ont 4 mètres de longueur sur 2 mètres 35 centimètres de large, et 3 mètres de hauteur (1). Celles du rez-de-chaussée font saillie sur le corridor (V. pl. II, fig. 3), et sont de 50 centimètres plus grandes que les autres. Outre ces cellules, la disposition du projet donne quarante-huit cellules plus grandes, pour les industries qui exigeraient plus de place. Toutes peuvent donc, indépendamment du petit mobilier nécessaire, recevoir un métier pour les travaux ordinairement en pratique dans les maisons centrales. La planche II, figures 1, 2 et 3, donne le détail et la position des fenêtres, portes, lits et moyens de ventilation de chaque cellule. Nous ne pouvons que nous y référer en en louant toutes les dispositions.

Besoins naturels, sièges d'aisances, etc.

L'une des grandes difficultés du système de l'emprisonnement individuel, surtout du point de vue de la dépense, est l'éta-

(1) Le cube d'air de chaque cellule est donc de 28 mètres 20.

blissement, dans chaque cellule, d'un siège d'aisance à tuyaux fixes, où chaque détenu puisse, sans sortir, satisfaire ses besoins naturels à toute heure du jour ou de la nuit. M. Blouet a tourné la difficulté en supprimant de son projet les sièges d'aisances dans chaque cellule, ou du moins en y suppléant par un siège établi dans chaque promenoir ou préau. « Chacun sait, dit-il, que, dans la vie régulière, il est possible de se régler à cet égard; rien donc ne serait plus facile que d'obtenir ce résultat chez les détenus, surtout si l'on admettait pour chacun d'eux deux promenades par jour, d'une demi-heure chacune. » Cependant, prévoyant l'objection que cette proposition soulève naturellement, M. Blouet indique comme moyen de la résoudre l'établissement, dans chaque cellule, d'un vase portatif, hermétiquement fermé, que chaque détenu irait vider lui-même en se rendant à la promenade. Nous concevons et nous admettons les vases mobiles portatifs dans les prisons départementales qui renferment un nombre limité de détenus, mais nous ne les concevons ni ne les admettons dans une prison cellulaire centrale composée de cinq cents détenus. Nous concevons et nous admettons encore moins la procession de pots-de-chambre, qu'on nous passe l'expression, qu'établirait dans toute la maison, et à toutes les heures du jour, la règle qui prescrirait aux détenus de transporter et de vider eux-mêmes leurs pots de nuit en allant à la promenade. De cette manière, les magistrats, les visiteurs, les employés de la maison ne pourraient jamais rencontrer un détenu dans les galeries sans lui voir son pot à la main, plein ou vide; nous ne parlons que de voir, bien qu'un autre sens que celui de la vue doive être encore plus blessé du procédé que nous critiquons. Comment M. Blouet n'en a-t-il pas senti de suite les inconvénients?

Cellules exceptionnelles.

M. Blouet a eu l'heureuse idée de ménager, dans son plan, un certain nombre de cellules réservées pour certains détenus exceptionnels. Six petits bâtiments ou pavillons isolés et disposés dans l'intervalle des ailes cellulaires donnent, sur deux étages, douze cellules; chacun de ces six pavillons est placé au milieu d'un promenoir qui lui est particulier, et qui peut être surveillé de la salle centrale d'inspection, et des tours de surveillance des gardiens (V. pl. I, chiffres 19-20). Ces cellules, plus grandes que les cellules ordinaires (1), pourraient être

(1) Elles ont dans le projet 2 mètres 60 c. de largeur; 5 mètres de longueur, et 3 mètres de hauteur. Mais rien ne s'opposerait à ce que ces dimensions fussent plus grandes.

destinées soit à des industries particulières, soit à des détenus qu'on voudrait soumettre à un régime spécial, soit à ceux des détenus ordinaires qu'on croirait devoir appliquer à la vie commune. Dans ce dernier cas, on ferait de la pièce du rez-de-chaussée un atelier, et du premier étage un dortoir. Les détenus qui occuperaient ces pavillons seraient conduits dans les parloirs pour assister à la messe. Rien de mieux entendu que toutes ces prévisions.

Parloirs cellulaires.

Pour ceux des détenus auxquels l'administration interdirait de recevoir la visite de leurs parents ou amis dans l'intérieur de leurs cellules, des parloirs cellulaires sont indispensables. Voici de quelle manière M. Blouet les établit dans son projet autour de la salle centrale d'inspection. « Les pièces du rez-de-chaussée, autour de la salle centrale, serviraient de passage pour communiquer aux cours qui séparent et aèrent les bâtiments; dans chacune des six pièces de droite et de gauche de l'axe longitudinal seraient des stalles formant deux parloirs séparés et disposés de telle sorte que les détenus y seraient amenés d'un côté et les visiteurs de l'autre, et les uns et les autres toujours sous la surveillance des gardiens et du directeur (V. pl. I, chiffres 9). » Par là, toute garantie est donnée à l'ordre, à la morale et à la sécurité.

Cellules de punition.

La salle centrale ayant un étage de plus que les ailes latérales rayonnantes, M. Blouet a placé, dans les trois étages qui se trouvent au-dessus des pièces servant de parloirs, dont nous venons de parler, vingt-deux cellules de punition, complètement séparées et à proximité de l'autel et de la surveillance centrale. Les huit cellules du rang supérieur seraient accompagnées d'autant de terrasses formant promenoirs adjacents à chacune d'elles. C'est, il faut le reconnaître, tirer un admirable parti des moindres localités.

Soubassement.

Dans le soubassement de la salle centrale d'inspection et des passages et parloirs cellulaires dont nous venons de parler, se trouvent établis les cuisines, calorifères, etc., lesquels ne reçoivent de jour et d'air que par les douze petites cours qui sont marquées sur le plan par le chiffre 16. Peut-être le projet de M. Blouet laisse-t-il quelque chose à désirer sous ce rapport.

Ventilation, chauffage, etc.

Mais le projet de M. Blouet ne laisse rien à désirer de ce côté. Un point important à remarquer, c'est que le système de chauffage qu'il établit serait combiné avec celui de ventilation, de telle sorte qu'indépendamment des moyens d'aération que donneraient tout naturellement les fenêtres et les portes des cellules, lorsque ces portes et ces fenêtres seraient fermées, ce que peut nécessiter le régime pour la totalité ou partie des détenus, l'air des cellules fût constamment renouvelé, savoir : l'hiver, par de l'air chaud ; l'été, par de l'air frais, — et à l'aide de moyens assez actifs pour qu'il fût complètement changé toutes les heures. M. Blouet fait observer avec raison que l'absence de ces dispositions, dans le pénitencier de Philadelphie, peut entrer pour beaucoup dans les causes de certaines maladies qu'on attribue à tort à sa discipline.

Infirmerie cellulaire.

Aucun des divers plans de prisons cellulaires qui nous sont connus ne contient de bâtiment spécial destiné à l'infirmerie. Cela, en effet, n'est pas rigoureusement nécessaire, chaque détenu malade pouvant être traité dans sa cellule, ou dans une cellule particulière, plus grande, mieux exposée, autrement meublée que les autres, mais située comme les autres dans l'enceinte commune des bâtiments de la détention. Cependant on ne peut nier qu'une infirmerie spéciale ne fût préférable ; aussi louons-nous sans réserve M. Blouet d'avoir songé à cette innovation. Son infirmerie est elle-même une prison cellulaire qui pourrait servir de modèle pour une prison départementale. Elle contient vingt-quatre cellules, le détail s'en trouve expliqué sur le plan et dans la légende (V. ci-après, p. 306).

Bâtiments d'administration.

Nous ne dirons rien de la partie du projet de M. Blouet qui concerne les bâtiments d'administration, attendu qu'elle peut s'appliquer à tous les systèmes, et que c'est du système cellulaire seulement, tel que le formule le bâtiment de la détention, que nous ayons à nous occuper.

Construction. Superficie. Dépense.

Le pénitencier de M. Blouet couvre une superficie de terrain de 43,506 mètres, y compris le chemin de ronde exté-

rieur, les jardins des employés et le cimetière ; ce qui fait une superficie de 76 mètres pour chaque détenu.

Avec le chemin de ronde extérieur seulement, le projet serait réduit à 37,366 mètres ; ce qui fait, par chaque détenu, 63 mètres.

Et sans le chemin de ronde extérieur (1), il ne serait plus que de 32,200 mètres ; ce qui ne ferait plus que 54 mètres par détenu.

Sans comprendre le prix d'acquisition du terrain, les dépenses de construction s'élèveraient à 1,755,000 fr. pour les départements ; ce qui ferait 3,000 fr. par détenu en cellule.

Bien que M. Blouet ait pris soin de dire, dans ses observations préliminaires, qu'il avait cherché, avant tout, à concilier l'économie avec les besoins du service, nous trouvons que le prix de son pénitencier est élevé, et qu'il le serait beaucoup moins s'il eût économisé davantage la matière. La matière est ce dont l'architecte doit se préoccuper le moins dans la construction des prisons cellulaires, en ce sens que le mécanisme et la sûreté de ces prisons consistent moins dans les gros murs, les gros verroux, les grosses grilles, les grosses portes, que dans l'intelligente disposition des bâtiments. Les épaisses murailles d'une prison mal disposée n'empêchent point les évasions ; de simples cloisons en briques empêcheraient les plus hardis voleurs de se sauver, si leur disposition était telle, que pas un bruit, pas un mouvement ne pût échapper à l'oreille ou à l'œil de la surveillance. C'est en cela précisément que consiste la supériorité du plan panoptique sur tous les autres plans. M. Blouet n'a-t-il pas oublié quelque peu ce principe dans sa composition architecturale ? C'est une question que nous adressons à son expérience et à ses lumières, bien persuadés qu'il se rendra à nos observations, s'il y a possibilité de le faire, sans nuire ni à la solidité de l'édifice, ni aux garanties de la discipline et de la loi.

Du reste, les dispositions du projet de M. Blouet sont telles que toutes les parties occupées par les détenus, même la salle centrale d'inspection, pourraient être exécutées en maçonnerie sans aucun emploi de bois de charpente, ce que nous approu-

(1) C'est dans cette condition que se trouve le pénitencier de Pentonville, à Londres. Cette prison, qui n'a que 520 cellules, plus petites que celles de M. Blouet, et qui est dépourvue d'infirmerie séparée, occupe une superficie de 21,144 mètres ; de sorte que comparativement le projet de M. Blouet, malgré ses promenoirs aux extrémités des bâtiments, occuperait à peu près la même superficie de terrain que la prison de Pentonville, en supposant à cette dernière une infirmerie séparée et des cellules en aussi grand nombre et aussi grandes.

vons fort, la menuiserie ne devant y être employée que pour les portes et les fenêtres, si toutefois encore on ne voulait pas faire ces détails en tole et en fer.

Observations critiques.

Outre les observations critiques que nous nous sommes permises, dans le courant de cet article, sur certaines parties du projet de M. Blouet, nous en avons recueilli plusieurs autres dont nous devons lui faire part.

La principale ressort des entrailles mêmes du plan, c'est-à-dire du rond-point central qui en est comme l'âme, et auquel les rayons cellulaires aboutissent, comme les veines du corps aboutissent au cœur. Nous avons entendu des architectes prétendre que les bâtiments cellulaires étaient trop rapprochés entre eux du côté du centre, et que ce trop grand rapprochement nuirait infailliblement à la circulation de la lumière et de l'air; — que la nature même du système rayonnant étant d'encroûter le centre, il fallait chercher à le dégager, et non le rendre encore plus complexe en y plaçant des parloirs au rez-de-chaussée, et des cuisines en contre-bas du sol; — que ce soubassement, outre l'inconvénient que nous avons déjà indiqué, présenterait celui des mauvaises odeurs qui infecteraient le dôme, la chapelle, les galeries, etc., et celui des eaux pluviales et ménagères qui ne pourraient trouver d'écoulement que dans des égouts ou des puisards; — que, dans tout le projet, on ne voit ni service d'eau organisé, ni réservoirs établis, ni mode d'application d'aucun procédé d'éclairage, etc., etc. On a ensuite demandé pourquoi tant d'escaliers? pourquoi tant d'ouvertures? pourquoi des bastions à l'entrée? pourquoi.....? pourquoi.....? etc., etc..

A ces objections et à ces demandes, nous n'avons, pour notre part, qu'un mot à répondre : c'est que, tout architectes que soient ceux qui les font, celui auquel elles s'adressent est architecte aussi, et que nous devons naturellement avoir plus de confiance en celui qui a tourné et retourné en tous sens, après plusieurs années de recherches et d'études, les combinaisons les plus réalisables du projet qu'il publie aujourd'hui, qu'en ceux qui n'ont fait ni ces études, ni ces recherches, et qui condamnent dès lors sans être en mesure de pouvoir juger. Un artiste praticien, de la valeur de M. Blouet, ne peut pas ne s'être pas posé les objections qui lui sont faites, et s'il a passé outre, c'est que, sans doute, elles sont sans fondement, ou que, s'il ne les a pas évitées, c'est qu'il ne le pouvait qu'en tombant dans des

objections plus graves. Quelque habile qu'on soit, on ne peut jamais faire que ce qui se peut. Voilà notre opinion, à nous, qui ne sommes point gens de l'art, mais gens de bon sens seulement. Toutefois, nous ne pouvons dissimuler que ces objections, jointes à celles que nous avons nous-mêmes présentées, nous paraissent de quelque poids. C'est pourquoi nous voudrions que M. Blouet y répondît.

Quoi qu'il fasse à ce sujet, ou quoi qu'on puisse dire, le projet de M. Blouet n'en restera pas moins, dans l'Histoire de la Réforme Pénitentiaire, comme une magnifique étude, en attendant qu'il puisse devenir une magnifique réalisation.

LÉGENDE,

Et explication des planches du projet de M. Blouet.

PLANCHE I. — PLAN GÉNÉRAL DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

A. K. N. — *Extérieur de la prison.*

A. B. C. D. E. F. G. — Bâtiments d'entrée, — cour de l'administration, — maison du directeur, — maison de l'inspecteur et des aumôniers, — cour des employés, — cour de l'entreprise, — entrées particulières.

H. I. — Chemin de ronde extérieur, — séchoirs, jardins du directeur et des employés.

J. — Bâtiment de l'administration, geôle, greffe, cellules de réception, etc.

K. — Grand mur d'enceinte avec tourelles d'observation et entrée *aa* pour les voitures d'approvisionnement et de vidange, et chemin de ronde intérieur *bb*, isolant toute la détention.

N. — Cimetière en dehors de l'enceinte.

L. — *Intérieur de la prison.*

1. *Guichet* de la détention; au-dessus, petites chambres de gardiens; petits escaliers desservant ces chambres, les terrasses qui couvrent le corridor de ronde, et donnent accès à la galerie basse. — 2. *Escaliers* conduisant à une galerie basse par laquelle les gens de service peuvent arriver aux cuisines, bains et calorifères, qui sont sous la salle centrale, sans entrer dans la détention. — 3. *Grande salle centrale d'inspection.* — 4. *Petites colonnes* en fer, laissant libre le rez-de-chaussée, et portant au-dessus le cabinet du directeur et l'autel. — 5. *Escalier dérobé* du directeur. — 6. *Escalier de l'aumônier* pour monter à l'autel. — 7. *Passage et escalier* desservant tous les étages des cellules de punition. — 8. *Passage*; au-dessus, au premier étage, serait une pièce pour le directeur, et au second étage, une *sacristie*. — 9. *Passages*, avec *parloirs cellulaires*. — 10. *Corridors* ouverts, ou

montant de fond, avec balcons ou galeries de service, longeant, à droite et à gauche, les rangées de cellules des deux étages. — 11. Cellules individuelles. — 12. Escaliers desservant tous les étages de cellules, au moyen des balcons et des ponts de service des galeries. — 13. Escaliers faisant le même service et conduisant aux promenoirs. — 14. Tours d'inspection des gardiens (V. p. 296). — 15. Promenoirs individuels, avec cabinets d'aisance (V. p. 298). — 16. Cours basses. — 17. Ponts de communication. — 18. Espaces libres. — 19. Cellules exceptionnelles (V. p. 300). — 20. Petits jardins servant seulement aux cellules exceptionnelles. — 21. Corridor de ronde (V. p. 296). — 22. Portes de service.

M. — *Infirmierie cellulaire.*

23. Vestibule et passage avec grands escaliers. — 24. Salle des surveillants au rez-de-chaussée; au premier étage serait l'autel: de là le prêtre serait entendu de tous les malades restant dans leur lit. — 25. Entrée des promenoirs au rez-de-chaussée, sacristie au premier, chambre de surveillance au second. — 26. Grande galerie, montant de deux étages, et entièrement ouverte pour laisser pénétrer le soleil jusque dans les cellules. — 27. Cellules de malades. — 28. Corridors de service. — 29. Pharmacie et dépendances. — 30. Cuisine, bains et dépendances. — 31. Promenoirs plantés d'arbres pour les convalescents; dans chacune est un abri pour les promenades à couvert. — 32. Salles d'autopsie et salles des morts. — 33. Portes de service pour le cimetière N.

PLANCHE II.

FIGURE 1, 2 et 3.

Plan, coupe transversale et coupe longitudinale des cellules ordinaires.

a. Porte extérieure pouvant s'entr'ouvrir pour permettre la vue du prêtre. — b. Grille intérieure avec guichet à la disposition des gardiens. — c. Lit mobile se relevant le jour pour laisser la cellule libre. — d. Fenêtre de la cellule. — e. Canal d'air pour la ventilation et le chauffage. — f. Orifice du canal d'aération couvert d'un grillage serré pour éviter un courant d'air qui pourrait nuire au détenu. — g. Arrivée de l'air de la cellule au canal d'évacuation, dont l'ouverture se trouve diagonalement opposée à l'orifice f. — h. Evidement aéré, préservant d'humidité les cellules du rez-de-chaussée. — k. Grande conduite servant au chauffage et à la ventilation.

FIGURE 4.

Vue intérieure d'une des huit ailes, comme on les verrait toutes de l'autel et du cabinet d'inspection du directeur.

FIGURE 5.

Coupe longitudinale sur la ligne C. D.

RÉPONSE

De M. BLOUET aux observations critiques ci-dessus.

M. Blouet, auquel nous nous sommes fait un devoir de communiquer nos remarques critiques sur son projet de pénitencier cellulaire, nous adresse en réponse les observations suivantes :

1^o *Point central trop resserré; ailes trop rapprochées.* — J'ai déjà dit dans les observations qui précèdent mon projet imprimé, p. 19 et 20, comment l'air et la lumière arriveraient dans toutes ses parties; je renvoie donc à ces pages et au projet, en ajoutant qu'au point le plus rapproché des bâtiments il y a quatre mètres d'intervalle; que j'aurais pu rendre cet intervalle plus grand en éloignant davantage les bâtiments du centre, mais que je n'en ai pas senti la nécessité, parce que je sais, pour l'avoir vu, qu'au pénitencier de Philadelphie l'intervalle entre des bâtiments semblables n'est que de deux mètres et demi, et cela a paru présenter si peu d'inconvénients à l'architecte habile qui a construit cet édifice, qu'il en a construit, depuis, deux autres dans les mêmes conditions. Au surplus, ceux qui ne veulent ou ne peuvent comprendre que les choses exécutées n'ont qu'à aller voir la nouvelle Force qui se construit en ce moment à Paris, rue Traversière-Saint-Antoine, dans des conditions à peu près semblables à celles que je propose pour ce point-milieu.

2^o *Parloirs.* — Je ne puis comprendre comment ces parloirs obstruent et ce qu'ils obstruent; ils sont tout ouverts à l'extérieur, et, par conséquent, ne nuisent en rien à l'aération de la salle centrale qui, outre cela, est encore éclairée et aérée dans ses parties supérieures presque autant que le serait une place publique. Ces parloirs, ainsi que les cellules de punition qui sont au-dessus, me semblent très-convenablement placés pour leur destination, et offrir l'avantage d'utiliser, dans toute la hauteur, les murs des galeries, en formant contre-fort à la grande salle.

3^o *Cuisine; mauvaise odeur.* — La cuisine d'une maison centrale est si simple que la critique, à cet égard, me paraît peu fondée. Je citerai encore ici le pénitencier de Philadelphie dont les cuisines sont placées comme dans mon projet; je citerai également le pénitencier des jeunes détenus de La Roquette, où la cuisine se fait pareillement dans le soubassement du bâtiment central; je citerai enfin toutes les maisons anglaises qui ont leurs cuisines dans l'area, ou soubassement du rez-de-chaussée, sans qu'aucune mauvaise odeur s'exhale et monté dans les localités supérieures.

4^o *Eaux pluviales et ménagères.* — J'ai supposé le sol inférieur des cuisines et des petites cours à un mètre et demi seulement, en contrebas du sol, et j'ai supposé qu'un aqueduc à la même hauteur avec les pentes nécessaires amènerait en même temps dans les égouts de la ville les eaux pluviales et ménagères.

5° *Service d'eau et réservoir.* — Si les localités ne fournissaient pas un moyen naturel d'approvisionnement d'eau comme je l'ai supposé (page 28 de mes *Observations*), rien ne serait plus facile, et rien ne s'y opposerait, que d'établir sur un point quelconque un réservoir qui serait alimenté au moyen d'un manège ou d'une machine à vapeur.

6° *Moyen d'éclairage.* — J'ai dit aussi, page 28, que le pénitencier serait éclairé soit au gaz, soit à l'huile. Cela est un point qui serait résolu à l'exécution suivant les ressources qu'offrirait les localités.

7° *Portes et ouvertures; escaliers.* — Il n'y a qu'une porte pour l'entrée de la détention; les deux autres portes charretières qui y conduisent ne serviraient que pour introduire les provisions et pour le service des vidanges : ce service ne peut se faire par l'unique porte d'entrée. Dans la partie réservée à l'administration, il n'y a aucun inconvénient à multiplier les ouvertures selon les besoins. Quant aux escaliers, je ne vois partout que ceux qui sont nécessaires; s'il y en a beaucoup, c'est qu'il en faut beaucoup. J'en eusse mis moins, s'il m'eût paru possible que tous les services se fissent avec moins, régulièrement et sans nuire à la base fondamentale du système.

8° *Vases mobiles.* — Le système des vases ou sceaux portés par les détenus en allant chaque jour à la promenade, me paraît, quoi qu'on en dise, le meilleur moyen trouvé jusqu'à présent pour résoudre la question. Au surplus, le projet se prêterait très-bien à l'établissement de sièges d'aisances fixes dans les cellules avec fosses mobiles; ce moyen me paraît le meilleur après l'autre, et dans ce cas, les cabinets d'aisances que j'ai établis dans les promenoirs seraient encore d'une grande utilité.

9° *Dépense; trop de matière.* — J'ai déjà dit, à ce sujet, dans quel esprit était conçu mon projet; c'est quand une œuvre architecturale comprend des choses inutiles ou de difficile exécution qu'elle peut occasionner des dépenses superflues, ou bien encore quand on a recours à un emploi surabondant de matière; à cela près des simplifications que donne l'étude pour l'exécution, je ne vois pas d'inutilités, et tout peut s'exécuter avec les matériaux les plus ordinaires et les moins dispendieux. Comment donc y aurait-il surabondance de matière, lorsque tous mes murs n'ont que les épaisseurs données à ceux des maisons d'habitation, c'est-à-dire 50 à 60 centimètres pour les murs extérieurs, et 45 à 50 pour les murs intérieurs? Tous les murs, supposés en moellons, ne pourraient être moindres sans nuire essentiellement à la solidité. Si l'on voulait les réduire d'épaisseur, il faudrait employer la pierre de taille ou la brique, et alors ils coûteraient beaucoup plus et seraient moins bons pour la division des cellules, parce qu'étant plus sonores ils faciliteraient les communications : c'est ce qui est prouvé par l'expérience.

A. BLOUET.

CHRONIQUE.

FRANCE.

Inauguration de la prison cellulaire de Tours. — Comme Bordeaux, Tours vient de construire une prison cellulaire. C'est le 14 novembre 1843 qu'a eu lieu la cérémonie d'inauguration. M. d'Entraigues, préfet d'Indre-et-Loire, est entré dans la prison à onze heures, accompagné de ses conseillers de préfecture, de M. le sous-préfet de Chinon, tous en costume, et de M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons du royaume. Une nombreuse et brillante assemblée l'attendait, répartie dans les trois ailes de la prison. D'un côté, M. Walwein, maire, à la tête de son conseil municipal, et les principaux fonctionnaires et citoyens de la ville, ainsi que les professeurs de l'école préparatoire de médecine, nouvellement instituée à Tours, et qui *étrénaient*, ce jour-là, leurs robes noires à chausses de satin rouge et leurs toques de velours rouges à bords retroussés de velours noir; de l'autre, toutes les autorités judiciaires, ayant à leur tête M. Carré, président du tribunal, et M. Berriat-Saint-Prix, procureur du roi, tout le barreau, tous les avoués, tous les huissiers, en robes. En face, le lieutenant général Ornano, le maréchal-de-camp, les officiers de la garnison et de la garde nationale, toutes les autorités militaires en grande tenue; dans le pourtour, le clergé, les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement; dans les galeries supérieures, toutes les dames invitées; dans la chapelle, au haut de la tour centrale d'inspection, Mgr l'archevêque, ses grands-vicaires, ses enfants de chœur, etc. Un soleil brillant éclairait cette imposante réunion. Le coup d'œil était magnifique. Nous avons remarqué parmi les assistants, outre les personnes déjà nommées, M. le vicomte de Flavigny et M. le comte de Sparre, pairs de France; M. Gouin, ancien ministre; M. le marquis de La Roche-Aymond et M. le marquis de Biancourt, MM. Demetz et de Bretignières, directeurs de la colonie de Mettray; M. Blouet, architecte, inspecteur général des bâtiments des maisons pénitentiaires; M. Guerry, l'auteur de la Statistique morale de la France; M. E. Diard, conseiller à la cour royale d'Orléans; don Ramon de la Sagra, économiste et philanthrope espagnol distingué, etc.

A onze heures et demie, Mgr Morlot s'est avancé sur le devant de la galerie qui entoure l'autel, et, du haut de cette tribune, élevée de plus de trois mètres au-dessus du sol du rez-de-chaussée, il a prononcé, d'une voix sonore et touchante, le discours suivant, adressé aux détenus renfermés dans leurs cellules, qui tous le voyaient et l'entendaient à travers leurs portes entre-bâillées, sans en être vus et sans pouvoir se voir entre eux :